

## **BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008**

**Etaients présents** : M. TREHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M<sup>me</sup> DOLE, M. POULAIN, M. DUBOURG, M<sup>me</sup> YVON, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. STARECKI, M. AUBRAYS, M<sup>me</sup> PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

### **Budget primitif 2008**

Le Maire rappelle quelques principes et donne quelques éléments permettant de lire et d'apprécier le budget, tous les nouveaux élus ne connaissant pas le fonctionnement budgétaire d'une commune.

Le budget 2008 a été étudié dans le cadre d'une commission des finances à laquelle participaient les membres de la municipalité et plusieurs élus : M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M<sup>me</sup> DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M<sup>me</sup> DOLÉ, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. STARECKI, M. AUBRAYS, M. JAMES.

Le Maire présente alors le budget primitif suivant :

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	557 218 €	Produits des services	239 936 €
Charges de personnel	1 193 450 €	Impôts et taxes	1 202 636 €
Atténuation de produits	1 500 €	Dotations et participations	907 065 €
Autres charges de gestion courante	427 544 €	Autres produits de gestion courante	115 112 €
Charges financières	177 000 €	Atténuation de charges	5 344 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	Excédent reporté	362 169 €
Dépenses imprévues	210 000 €		2 832 262 €
Virement à l'investissement	264 550 €		
	2 832 262 €		

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Capital des emprunts	374 550 €	Virement de fonctionnement	264 550 €
Etudes, logiciels	24 000 €	Dotations fonds divers	110 000 €
Mobilier, matériel, terrains	60 540 €	Capitalisation excédent fonctionnement	133 831 €
Travaux	908 010 €	Subventions	101 700 €
Déficit reporté	133 831 €	Produits de cessions	14 300 €
	1 500 931 €	Emprunts	876 550 €
			1 500 931 €

Le budget ne fait l'objet d'aucune remarque particulière à ceci près que le budget d'investissement proposé à la commission des finances a intégré le coût du PLU qui avait été oublié lors de l'étude du budget.

Après une analyse globale du budget de fonctionnement et du budget d'investissement pour lequel le Maire propose de faire un virement de 264 550 € pour couvrir le capital emprunté, il est procédé au vote des taux des contributions directes.

Le Maire explique auparavant le mécanisme des augmentations ou des baisses d'impôt. La commune ne peut agir que sur les taux, l'Etat se chargeant des bases pour suivre sensiblement l'augmentation du coût de la vie.

## Vote des taux des contributions directes

---

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des contributions directes au même niveau qu'en 2007, soit :

Taux 2008	
Taxe d'habitation	9.76%
Taxe foncière (bâti)	21.58%
Taxe foncière (non bâti)	40.77%
Taxe professionnelle	9.87%

## Vote du budget primitif 2008

---

Le budget est approuvé par 17 voix pour et 1 abstention, celle de. M. JAMES. Celui-ci explique qu'il ne se prononcera que lorsqu'il se sera familiarisé un peu plus avec un budget communal.

## Participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles

---

Le Maire rappelle que le coût d'un élève est évalué en fonction des dépenses de fonctionnement de l'établissement en question. Seules les communes du canton ne disposant pas d'une école primaire ou maternelle et les communes extérieures au canton participent aux dépenses de fonctionnement des écoles pour les élèves qui en sont originaires.

Le Conseil Municipal fixe les coûts de fonctionnement par élève pour l'année scolaire 2007/2008 :

- 940 € par élève scolarisé en classe maternelle ;
- 484 € par élève scolarisé en classe primaire.

## Participation de la commune au fonctionnement des écoles privées sous contrat

---

A partir des montants individuels et suivant les effectifs de l'école Jeanne d'Arc, la subvention à l'OGEC est de 29 700 € :

- 940 € x 11 = 10 340 € pour la maternelle ;
- 484 € x 40 = 19 360 € pour le primaire.

## Subventions aux associations et autres organismes de droit privé

---

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Amicale brécéenne	675,00 €	Gym Form	100,00 €
Amicale des Anciens Pompiers	100,00 €	Joggeurs du Val de Sée	3 200,00 €
ASB Football	25 000,00 €	Karaté Club	2 000,00 €
Donneurs de sang	305,00 €	Le Mois de la Photographie	300,00 €
Amis des merisiens	685,00 €	LES CèDRES	56 000,00 €
Association des maires de la Manche	360,00 €	Mutuelle personnel communal	3 300,00 €
Association des Parents d'Elèves	450,00 €	Pétanque brécéenne	350,00 €
Association musicale de Brécey	25 000,00 €	Prévention routière	16,00 €
Basket brécéen	15 000,00 €	RASED	360,00 €
Brécey Commerce +	4 840,00 €	Société de chasse	900,00 €
Clic Clac brécéen	150,00 €	Tennis club de la Sée	2 500,00 €
Comité de jumelage	1 500,00 €	UNACITA	450,00 €
Comité départemental contre Cancer	77,00 €	Vélo Club brécéen	2 000,00 €
Ecole Jeanne d'Arc Classe de Mer	420,00 €		

Le Maire relate la demande du président de l'école de musique qui souhaite le transfert de la compétence de cette école à la Communauté de Communes. Le Maire pense qu'il sera difficile de faire accepter ce transfert de compétence. Pour l'heure, il explique les raisons de la demande d'augmentation de la subvention communale, notamment la nécessité de ne pas augmenter le coût pour les familles, ce coût ayant des répercussions sur le nombre d'inscriptions.

---

#### **Indemnités de conseil et de budget du comptable public**

---

Le Conseil Municipal décide d'accorder à M<sup>me</sup> LAURENT, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et l'indemnité de confection des documents budgétaires.

---

#### **Convention avec le centre de gestion de la Manche**

---

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la dématérialisation des liens avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

---

#### **Fonds de solidarité pour le logement**

---

Le Conseil Municipal décide de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0,7 € par habitant au titre de l'année 2008. La population prise en compte est de 2 319 habitants, soit 1 623,30 €.

---

#### **Représentation de la commune au Syndicat Mixte Manche Numérique**

---

Le Conseil Municipal désigne M. STARECKI pour participer aux travaux du syndicat Manche Numérique pour la compétence « assistance à l'informatique de gestion ».

---

#### **Election des délégués au sein de la Communauté de communes du canton de Brécey**

---

M<sup>me</sup> DOLÉ fait part de sa déception de ne pas avoir été proposée pour représenter la commune à la Communauté de Communes de Brécey.

M. TREHET indique qu'il avait une procuration de M<sup>me</sup> DOLÉ pour voter mais aussi pour proposer sa candidature à cette délégation.

Etant donné que le nom de M<sup>me</sup> DOLÉ n'a pas été proposé, le Maire interroge chacun des délégués pour avoir les avis sur ce sujet. M. BAZIN accepte de démissionner et de laisser sa place à M<sup>me</sup> DOLÉ.

La proposition de M. BAZIN est acceptée à l'unanimité.

Le Maire remercie vivement les élus de leur compréhension et de leur esprit.

La représentation de la commune au sein de la Communauté de Communes devient :

- **Titulaires** : M<sup>me</sup> DOLE, M. DUBOURG, M. JAMES, M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M. POULAIN, M. ROBERT, M. RIVIERE, M. STARECKI, M. TREHET.
- **Suppléants** : M. AUBRAYS, M<sup>me</sup> LEBRETON, M<sup>me</sup> PIGEON, M<sup>me</sup> YVON.

## Commissions municipales

---

Le Conseil Municipal décide la création de commissions dont le rôle sera d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, pour lesquelles un tel examen paraîtra opportun et désigne pour faire partie des dites commissions les membres dont les noms suivent :

- **Administration et vie scolaire** : M. ROBERT, Président, M. BAZIN, M<sup>me</sup> DOULAND, M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> PIGEON, M<sup>me</sup> YVON, membres.
- **Travaux et entretien** : M. LETHIMONNIER, Président, M. DUBOURG, M. HAMELIN, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. POULAIN, M. RIVIERE, M. STARECKI, M<sup>me</sup> YVON, membres.
- **Economie, cadre de vie, urbanisme** : M. HAMELIN, Président, M. AUBRAYS, M<sup>me</sup> DOLE, M. JAMES, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. ROBERT, M. STARECKI, membres.
- **Services aux personnes, social** : M. BAZIN, Président, M<sup>me</sup> DOLE, M<sup>me</sup> DOULAND, M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> PIGEON, M. ROBERT, M<sup>me</sup> YVON, membres.
- **Accueil, animation, associations** : M. ANFRAY, Président, M. AUBRAYS, M. BAZIN, M<sup>me</sup> PACILLY, membres.
- **Finances** : M. TREHET, Président, M. AUBRAYS, M<sup>me</sup> DOLE, M. DUBOURG, M. JAMES, M<sup>me</sup> LEBRETON, M<sup>me</sup> PIGEON, M. POULAIN, M. STARECKI, membres.
- **Logement** : M. HAMELIN, Président, M. BAZIN, M<sup>me</sup> DOULAND, M. DUBOURG, M. JAMES, M<sup>me</sup> PACILLY, membres.
- **Plan Local d'Urbanisme** : M. POULAIN, Président, M<sup>me</sup> DOLE, M. DUBOURG, M. JAMES, M. HAMELIN, M<sup>me</sup> LEBRETON, M. RIVIERE, M. ROBERT, M. STARECKI, membres.
- **Activités et équipements sportifs** : M. AUBRAYS, Président, M. HAMELIN, M. LETHIMONNIER, M. POULAIN, M. ROBERT, membres.

## Désignation de représentants au sein des organismes ou associations

---

Le Conseil Municipal désigne les représentants suivants au sein des organismes locaux :

- **Banque alimentaire** : M<sup>me</sup> LEVILLAIN, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> PIGEON.
- **LES CèDRES** : M. AUBRAYS, M. BAZIN, M<sup>me</sup> DOLE, M<sup>me</sup> PACILLY, M<sup>me</sup> PIGEON, M<sup>me</sup> YVON.

## Aménagement de la rue du Stade

---

Le Maire présente le projet préparé par le bureau d'études TECAM pour l'aménagement de la rue du Stade à partir du carrefour de la route de Saint-Laurent-de-Cuves. Il présente également une photographie d'un aménagement réalisé à TORIGNI-SUR-VIRE pour donner une meilleure idée du projet.

Compte-tenu de l'urgence et de la nécessité de procéder à l'appel d'offres sans tarder, il n'est guère possible de revenir sur ce projet sous peine de le remettre à 2009. Toutefois, il est encore possible de se prononcer sur la déstructuration des trottoirs.

Les membres du conseil souhaitent dans leur grande majorité que cet aménagement soit fait à l'identique de celui de TORIGNI-SUR-VIRE.

La séance est levée à 01 H.